n° d'identification national											
modèle 160	année : 2020							ŗ	age :	1/1	

Certificat de salaire, de retenue d'impôt et de crédits d'impôt bonifiés 2020 1)

		salarié(e):						
			nom		prénom			
			numéro	rue				
igne			code postal		localité			
1	période du	au	·		classe d'impôt et taux (suivant fiche)			
2	A) rémunérations brutes ²⁾				H) désignation de l'employeur			
3	3				nom:			
4	Nature				adresse:			
5								
6		sous-total:			n° dossier:			
7 8	B) déductions 1. cotisations sociales 4)		+		I) fiduciaire ou personne de contact chargée de la			
	cotisations sociales		_		comptabilité des salaires			
9	non déductibles				nom:			
10	cotisations sociales déductibles (li				adresse:			
11	2. déductions ⁵⁾	FD						
12		FO			téléphone:			
13		DS			J) indemnisation par la Caisse Nationale de Santé 6)			
14		CE			o) indefinisation par la Caisse Nationale de Cainte			
15		AC	_		oui 🗆 non 🗖			
16		AMD	_		du au			
17		LRCP			du au			
18	C) exemptions				du au			
19	 salaires payés pour les heures 	supplémentaires	s		K) LRCP ⁷⁾ oui 🗆 non 🗖			
20	suppléments de salaires							
21	suppléments de salaires pour t dimanche et de jours fériés	•		L) nombre de jours imposables au Luxembourg				
22	autres exemptions (à spécifier)			nombre de jours non imposables au Luxembourg				
23								
24					montant net exonéré			
25			certifié exact,					
26	D) rémunérations servant de base à	la retenue						
27	E) impôt retenu				, le			
28	F) crédit d'impôt pour salariés bonifie	é CIS	6					
29	G) crédit d'impôt monoparental bonif	fié CIN	1		signature de l'employeur			

- le certificat ne sert pas à la transmission des extraits de compte des salariés par les employeurs à l'administration des contributions directes, cette transmission ne peut se faire que par voie électronique
- 2) Indiquer toutes rémunérations en espèces ou en nature, y compris les indemnités pécuniaires de maladie avancées pour compte de la Caisse Nationale de Santé, les gratifications et autres rémunérations non périodiques, l'avantage fiscal de l'économie et de la bonification d'intérêts, l'avantage fiscal de la mise à la disposition d'une voiture de service, etc.
- 3) Indiquer séparément en signalant par des lettres: S = salaire, C = cotisation de sécurité sociale complémentaire, R = rappels d'années antérieures,
- 4) Part de l'assuré, les cotisations pour l'assurance dépendance non comprises.
- 5) Déduction inscrite sur la fiche de retenue pour frais de déplacement (FD), frais d'obtention (FO), dépenses spéciales (DS), charges extraordinaires (CE), abattement conjoint (AC), abattement pour mobilité durable (AMD) ou régime complémentaire de pension (LRCP).
- 6) Cocher, si oui ou non, il y a eu, au courant de l'année, une ou plusieurs interruptions de travail pour maladie. Cette rubrique ne s'applique pas aux employeurs qui ont liquidé eux-mêmes les indemnités pécuniaires de maladie, pour autant que ces indemnités sont comprises sub. A).

⁷⁾ Cocher la case correspondant à la mention utile.